

MARCHÉ DE FOURNITURE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(CCTP)

Pièce n°3

Le pouvoir adjudicateur : Grand Port Maritime de la Guyane

**Z.I. de Dégrad des Cannes
97354 Rémire-Montjoly**

CCTP établi en application du Code de la Commande Publique et du CCAG FCS

**Fourniture et livraison d'une nacelle automotrice à flèche
télescopique pour le Grand Port Maritime de la Guyane
MOD-02-26**

La consultation est passée par appel d'offres ouvert en application des articles R 2124-2 et R 2161-1 à R 2161-5 du code de la commande publique en vigueur.

Table des matières

1. CONTEXTE ET ENJEUX DU MARCHÉ.....3

1.1 Objet du marché.....3

1.1.1 Contexte du projet.....3

1.1.2 Définition de l’opération.....3

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES EXIGÉES.....3

2.1 Dimensions et capacité.....4

2.2 Type de moteur et alimentation.....4

2.3 Système de levage.....4

2.4 Confort et ergonomie.....4

2.5 Equipements supplémentaires.....4

2.6 Qualité de la peinture.....5

3. GARANTIE.....5

4. LOT DE PIÈCES DE RECHANGE ET CONSOMMABLES.....6

5. FORMATION.....6

6. CONTRAT D’ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....6

1.CONTEXTE ET ENJEUX DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

1.1.1 Contexte du projet

Le Grand Port Maritime de la Guyane, désigné Maître d'Ouvrage, souhaite faire l'acquisition d'une nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur sur roues avec une motorisation thermique pour diverses interventions sur ses installations, grues et bâtiments portuaires.

1.1.2 Définition de l'opération

Le présent CCTP vise à décrire l'ensemble des spécifications techniques et les prestations associées nécessaires à la nacelle dont elle souhaite faire l'acquisition.

Le marché aura ainsi pour objet :

- De fournir nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur sur roues avec une motorisation thermique ;
- De livrer cette nacelle au terminal conteneurs-roulier du Grand Port Maritime en Guyane Française ;
- D'assurer les essais de mise en service, la formation à l'utilisation et à la manipulation de la nacelle pour les personnels utilisateurs ;
- De fournir une solide garantie technique sur la nacelle ;
- De livrer avec la nacelle, un lot de pièces de rechange et de consommables afin de constituer stock minimal de pièces et permettre au maitre d'ouvrage d'assurer une remise en marche rapide de l'engin par un recours aux pièces/consommables prélevés de ce stock tampon ;
- De proposer un contrat d'entretien et de maintenance de l'engin pour 4 ans afin de garantir son bon fonctionnement, sa sécurité et sa durée de vie.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES EXIGÉES

La nacelle télescopique automotrice sera dotée d'une certification CE et répondra aux normes strictes de sécurité, de santé et de protection environnementales en vigueur pour être commercialisée et utilisée dans l'espace économique européen dont fait partie la Guyane Française. De plus, elle devra répondre aux spécifications suivantes :

2.1 Dimensions et capacité

	Exigences	Caractéristiques soumises à variante
Hauteur de travail	Minimum 56 mètres	Oui, si la caractéristique est supérieure

Portée	Minimum de 25 mètres	Oui, si la caractéristique est supérieure
Capacité de la plateforme	Ne dépassant pas 460 kg	Oui
Poids total de la nacelle :	Minimum 27500 kg.	Oui
Dimensions minimales de la plate-forme	1 mètre x 2.50 mètres maximum.	Oui

2.2 Type de moteur et alimentation

	Exigences	Caractéristiques soumises à variante
Type de moteur	Motorisation thermique	Oui
Puissance moteur	Minimum 75 kW	Oui
Alimentation	Diesel.	Oui
Autonomie	Minimum de 4 heures en utilisation continue	Oui, si la caractéristique est supérieure

2.3 Système de levage

	Exigences	Caractéristiques soumises à variante
Type de bras articulé	Bras télescopique.	Non
Vitesse de levage	Minimum 0.5 m/s.	Oui
Angle de rotation	360 degrés continu	Oui

2.4 Confort et ergonomie

	Exigences	Caractéristiques soumises à variante
Accessibilité	La nacelle doit permettre un accès facile à la plateforme de travail avec une échelle ou des marches antidérapantes	Non
Commande de la nacelle	Système de commande intuitive, avec joystick, et commande au sol.	Oui
Stabilité	Dispositifs de stabilisation automatiques ou manuel.	Oui

2.5 Equipements supplémentaires

- Equipement précâblage 220v pour alimentation outils électriques dans le panier, suivant ;
 - De série : La machine est pré-câblée d'usine avec un câble 230V passant à l'intérieur de la chaîne porte-câbles jusqu'au panier.
 - Fonctionnement : Une prise (boîtier étanche) est installée directement au niveau du pupitre de commande de la plateforme.

- Source d'énergie : Pour l'utiliser, il faut brancher une rallonge électrique ou une alimentation secteur extérieure sur la prise d'entrée située à la base du châssis (au sol).

- Conduite air comprimé 1/2" pour alimentation outillage air à comprimé dans le panier. La conduite passe à l'intérieur de la chenille porte-câbles de la flèche télescopique. Le compresseur d'air sera relié au raccord au niveau du châssis au sol, l'air comprimé est acheminé en toute sécurité directement dans le panier.

2.6 Qualité de la peinture

La qualité de finition d'origine reposera sur un procédé industriel robuste :

Type de peinture : Peinture polyuréthane ou émail cuit au four, appliquée après un grenaillage industriel et une préparation phosphatante des aciers.

Résistance : Conçue pour résister aux UV et à l'environnement difficile des chantiers (poussière, pluie, graisse) et à l'environnement tropical de la Guyane.

3. GARANTIE

Une durée de garantie pièces et main d'œuvre de deux années à minima est exigée. Le titulaire doit être représenté en Guyane.

La garantie générale de 2 ans couvre les défauts de conformité et les vices cachés de l'engin acheté. Elle permettra d'obtenir la réparation, le remplacement des pièces/équipement défectueux si le problème existait au moment de l'achat.

Elle couvre la plupart des pièces mécaniques et électriques principales ; ainsi, en cas de panne pendant la période de garantie, le titulaire du marché prendra en charge l'ensemble des coûts de réparation.

L'offre détaillera avec la plus grande précision le type de pièces d'usure courante, comme les plaquettes de frein, les bougies d'allumage et autres, qui ne sont pas couvertes par la garantie.

Garantie structurelle de 5 ans : Garantie sur les éléments structurels principaux (flèche télescopique, tourelle, châssis, panier) y compris les soudures et casse du métal sera exigé.

Garantie peinture : Elle sera incluse dans la garantie générale. Si la machine présente un défaut d'application flagrant ou d'écaillage anormal à *la livraison initiale* (lors de l'inspection de pré-livraison / PDI), le titulaire prendra en charge la retouche avant la mise en service.

4. LOT DE PIÈCES DE RECHANGE ET CONSOMMABLES

Un lot de pièces de rechange sera fourni dans le cadre du présent marché et comportera au minimum les pièces suivantes :

- Kit de Filtration pour 3000 heures ;
- 1 Démarreur (Moteur ;)
- Ensemble courroie moteur ;
- Electrovanne fonction bras + direction ;
- Ensemble bouton interrupteur commande (Panier + poste bas) ;
- Capteur de surcharge ;
- Capteur Télémécanique ;
- Détecteur position bras
- Bloc Hydraulique de contrôle ;
- Moteur Electrique de secours ;
- Capteur d'angle Bras ;

Le candidat proposera et détaillera dans son offre un lot de consommables qu'il jugera nécessaire de constituer afin d'assurer un remplacement rapide de ces derniers lors des opérations de maintenance de l'engin.

5. FORMATION

Le candidat assurera une formation à la conduite de l'engin (sécurité, manipulation) au bénéfice de 7 à 9 personnes.

Ceci ne comprend pas la délivrance du CACES

6. CONTRAT D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Le candidat proposera un contrat d'assistance à la maintenance sur 4 ans à compter de la mise en service de la nacelle. Ce contrat précisera les fréquences d'entretien préventif et son cout annuel.

Il comprend à minima les prestations suivantes :

- Les frais de déplacement (base 1 déplacement/an) sur site du port de Dégrad des Canes d'un technicien qualifié ;
- Les frais d'intervention/réparation sur la nacelle ;
- Les frais de transport (aller/retour) éventuels de la nacelle (base 1 déplacement/an) sur un site de maintenance dans une zone géographique comprise entre Rémire-Montjoly et Kourou en Guyane Française.